

MAIRIE d' EPEGARD

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2018 Convocation en date du 05 avril 2018

Présents : MM Demare, Payan, Allais, Enault, Bessin, Mmes Groud, Lejeune, Durand M. Lamy, Mme Durand, MM Maupas, Régnier.

Excusés : Mme Cottin (pouvoir à M. Demare), M. Bessin (pouvoir M. Payan).

➤ **Approbation du compte de gestion 2017 du receveur municipal**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 dressé par Mme CLAISSE, receveur municipal, ainsi qu'il suit

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	139,14	152 226,21	
	Réalisations	9 857,04	258 127,16	267 984,20
Dépenses	Déficit reporté	0,00	0,00	
	Réalisations	30 576,85	245 717,07	276 293,92
Résultat propre de l'exercice		- 20 719,81	12 410,09	- 8 309,72
Résultat de clôture		- 20 580,67	164 636,30	144 055,63

➤ **Adoption du compte administratif 2017**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 et arrête les résultats tels que résumés ci-dessous

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations	fonctionnement	245 717,07	258 127,16
	investissement	30 576,85	9 857,04
Reports 2015	fonctionnement		152 226,21
	investissement		139,14
TOTAL		276 293,92	420 349,55
Restes à réaliser	investissement	17 365,00	3 000,00
Résultat cumulé	fonctionnement	245 717,07	410 353,37
	investissement	47 941,85	12 996,18
TOTAL CUMULE		293 658,92	423 349,55

➤ **Clôture du budget CCAS : approbation du compte de gestion et du compte administratif et transfert des résultats au budget principal**

Monsieur le maire expose

Vu la délibération du conseil en date du 12 juin 2017 décidant la suppression du CCAS ;
Il convient de clôturer le budget CCAS et de transférer les résultats de clôture dans le budget principal de la commune et réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS dans le budget principal.

Le conseil municipal, constate la concordance des écritures entre le compte de gestion 2017 du receveur municipal et le compte administratif 2017 qui laissent apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations	fonctionnement	3 465,10	
	investissement		
reports 2016	fonctionnement		4 490,49
	investissement		1 104,34
TOTAL		3 465,10	5 594,83

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de procéder à la clôture du budget CCAS
- approuve le compte de gestion du receveur municipal
- approuve le compte administratif et arrête les résultats définitifs ci-dessus
- constate que le résultat reporté du compte administratif 2017 du budget CCAS à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à

* section de fonctionnement : C/002 2 129.73

- dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget CCAS dans le budget principal est effectuée par le receveur municipal

➤ Affectation du résultat 2017

Le conseil municipal, constatant les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2017	
A/ Résultat de l'exercice	12 410,09
B/ Résultats antérieurs reportés	152 226,21
C/ Résultats à affecter	164 636,30
Transfert résultats budget CCAS par délibération du 12 avril 2018	2 129,73
Investissement	
Résultat de l'exercice	-20 719,81
Résultat antérieur reporté	139,14
déficit 2017	-20 580,67
Restes à réaliser dépenses 2017	17 365,00
Restes à réaliser recettes 2017	3 000,00

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1) Affectation au 1068	34 945,67
2) Report en fonctionnement R 002	131 820,36

➤ **Vote des subventions 2018**

Le conseil, après délibération, vote ainsi qu'il suit les subventions 2018

Club des primevères	750
Comité des fêtes	4 000
Epéard gym	300
FCEN Epéard-Le Neubourg	1 400
Société de chasse	300
Société de tir	300
Coopérative scolaire Epéard	700
Club de théâtre Epéard	300
Voyages linguistiques	240 (40 € par élève)
Croix Rouge Le Neubourg	100
CFAIE	160
L'outil en main	120
Handball Club du Neubourg	75

➤ **Travaux salle associative**

Après étude des devis, le conseil valide les travaux suivants :

- Menuiseries : Entreprise HEURTEVENT 27270 Ferrières-Saint-Hilaire pour un montant TTC de 6 593,04 €
- Maçonnerie : Entreprise GOUEL 27110 Le Troncq pour un montant TTC de 1 657,22 €

➤ **Electrification de l'église**

A ce jour un seul devis est réceptionné, le conseil sursoit à sa décision dans l'attente d'autres propositions financières.

➤ **Peinture salle polyvalente**

Le conseil étudie les différentes propositions concernant la réfection de la peinture de la salle polyvalente (grande salle – dégagement – sanitaires – Entrée).

Cependant, Mr Allais explique que le SIVOS est disposé à reprendre l'entretien des écoles si celles-ci bénéficient d'une remise en état. Ce qui implique un changement des fenêtres de la classe de Mme Amice.

Le conseil décide donc de ne pas effectuer la totalité des travaux de peinture pour investir dans le changement des fenêtres de l'école.

En conséquence, le conseil donne son accord pour les travaux de peinture uniquement sur la partie « Grande Salle » pour un montant TTC de 5 898,00 €

➤ **Radar pédagogique**

Face au problème de sécurité, le conseil étudie la proposition d'installation de radars pédagogiques sur la RD 83 qui s'élève à 5 260 € TTC.

Le conseil s'interroge sur l'efficacité de cette structure et réfléchit aux autres possibilités de mise en sécurité :

- Installation de ralentisseurs : le service départemental des routes s'y oppose
- Peinture simulant des chicanes
- Mise en place de feux tricolores : le service départemental des routes avait déjà fait savoir qu'il ne subventionnerait pas une telle opération qu'il considère accidentogène.

Après délibération, il est décidé :

- de surseoir à la décision concernant l'installation de radars pédagogiques
- de prendre rendez-vous avec Mr Alleaume, responsable de l'unité territoriale dont dépend la commune, pour revoir la faisabilité de l'installation de feux tricolores.

➤ **Devis et contrat entretien des espaces verts**

- Le conseil municipal décide de reconduire le contrat d'entretien des espaces verts communaux pour l'année 2018 auprès de l'entreprise Parcs et Jardins 27370 La Pyle pour un montant TTC annuel de 5 444,23 €.
- Le conseil valide le devis d'entretien de la sente de la mare au prêtre proposé par l'entreprise Parcs et Jardins 27370 La Pyle pour un montant TTC de 540,00 €.

➤ **Devis réfection mur du cimetière**

Le conseil continue l'opération de rejointoiement des murs intérieurs du cimetière et valide à cet effet, le devis de l'entreprise GOUEL 27110 Le Troncq pour un montant TTC de 2 712,96 €

➤ **Vote du budget primitif 2018**

Le conseil vote ainsi qu'il suit le budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	361 389,36	229 569,00
Résultats de fonctionnement reportés		131 820,36
TOTAL	361 389,36	361 389,36

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	45 503,12	80 448,79
Restes à réaliser	17 365,00	3 000,00
Solde d'exécution reporté	20 580,67	
TOTAL	83 448,79	83 448,79
TOTAL DU BUDGET	444 838,15	444 838,15

➤ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

Le conseil municipal vote les taux d'imposition 2018 ainsi qu'il suit :

Taxe habitation	8,66
Taxe foncière (bâti)	14,19
Taxe foncière (non bâti)	40,77
Taux CFE	14,63

➤ **Questions diverses**

✓ Monsieur le maire remercie Nicolas GROUD pour son aide bénévole (choix et plantations des végétaux) dans le fleurissement autour de la zone de ramassage des ordures ménagères chemin de la madeleine.

✓ Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de prévoir, pour le remplacement d'Elodie Poisson lors de ses congés, un planning pour la gestion de la salle polyvalente à se partager entre le maire et les adjoints.

✓ MM Allais et Enault interrogent monsieur le maire sur l'avancement de la pose des panneaux « STOP » route du Troncq.

✓ M. Maupas s'étonne que le bulletin communal n'ait pas été réalisé cette année.

FIN DE SEANCE